

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Décision modificative
n°1 du budget annexe
EAU

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EAU

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- Vu la délibération n°31 du conseil municipal du 15 avril 2024, approuvant le budget primitif du budget annexe eau 2024 ;
- **Considérant** le besoin au chapitre 67 - Charges exceptionnelles pour couvrir les annulations de titres sur exercices antérieurs suite aux facturations de l'eau ;
- **Considérant** la nécessité de prévoir au compte 673 – Annulation de titres sur exercices antérieur du chapitre 67, un montant de + 25 000,00 euros ; qui sera compensé par une diminution du compte 701249 – Reversement à l'agence de l'eau du chapitre 014, pour un montant de - 25 000,00 euros ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 014 – Atténuation de produits</i>				
D/014/701249 – Reversement agence de l'eau		- 25 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 014</i>	190 000,00 €	- 25 000,00 €		
<i>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</i>				
D/67/673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 25 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 67</i>	50 000,00 €	+ 25 000,00 €		
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement		- €		- €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		- €		- €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget annexe eau ;
- **Autorise** le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Eric BOUCOURT

Le Maire,




Stéphane RODIER